



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/217  
25 février 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 25 FÉVRIER 1994 AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les membres du Conseil de sécurité vous sont reconnaissants du rapport daté du 10 février 1994, que vous leur avez présenté au sujet du massacre de la population civile commis à Stupni Do en Bosnie-Herzégovine (S/1994/154).

Les membres du Conseil sont gravement troublés par les conclusions de l'enquête qui sont consignées dans votre rapport et vous prient en conséquence de transmettre ledit rapport, de même que toutes les informations dont dispose le Secrétariat qui sont susceptibles de révéler des violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, au Procureur du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Les membres du Conseil notent avec satisfaction que l'enquête se poursuit en vue de rassembler des données factuelles aussi complètes que possible et vous sauraient gré de bien vouloir les tenir informés des résultats.

(Signé) Roble OLHAYE

-----